

SÉANCE DU 03 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CURUTCHARRY Antton, Maire

Étaient présents : Mme AIRE Paxkalin, M. ALFARO Gexan, M. BIBES Jean Paul, M. CHERBERO Betti, M. CLAUZEL Sébastien, Mme CROUSPEYRE Cécile, M. CURUTCHARRY Antton, M. ETCHEVERRIA Pantxo, Mme ETCHEVERRY Odile, Mme EZCURRA Gemma, Mme GOUFFRANT Sylvie, M. ITHURBURUA Daniel, M. LANDACHOCO Philippe, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxo, Mme MORTALENA Elisabeth, Mme OÇAFRAIN Diane, M. OÇAFRAIN Jean Paul

Absent(e)s :

Procurator(s) : Mme BIDART Leire à Mme AIRE Paxkalin

Était excusé :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BIBES Jean Paul

Date convocation : 28 mai 2026 - Date d'affichage : 28 mai 2026

OBJET : VOTE DU FORFAIT COMMUNAL AUX ECOLES PRIVEES- NOMENCLATURE 7.10

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 29 septembre 1992, il avait été décidé de participer aux frais de fonctionnement uniquement pour les élèves domiciliés à Baigorri.

Monsieur le Maire rappelle la circulaire préfectorale du 02 mai 2014 et précise les dépenses de fonctionnement prises en compte pour la détermination du forfait.

Monsieur le Maire précise que pour l'année 2025-2026

- ❖ le forfait pour l'Ikastola s'élève à **57 247.52 €**
- ❖ le forfait pour l'école privée Donostei s'élève à **45 603.96 €**

Le Conseil, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

DECIDE - d'approuver le montant de ces 2 forfaits ; un tableau justificatif sera joint au versement de cette participation

PRECISE que le forfait communal s'établit à 970.29 € par élève

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 19

POUR : 19

CONTRE : /

ABSTENTION :

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 18/06/2026

Et après transmission en sous-préfecture le 18/06/2026

Antton CURUTCHARRY

